

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AVRIL 2019

*Présents : Pierre POINTET, Maire – Michel DURANTIN - Thierry MYARD – Sylvie LAPALUS
- Jean-Paul CHARNAY - Chantal DUFILS – Carole FEJARD – Sylvie SILLIEN - Nicolas
DARCY – Alain BOLERY - Claudette TRONCY – Catherine FINO*

Absente excusée: Nicole DUSSEER-ECLAIRCY

Secrétaire de séance : Thierry MYARD

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

I Adhésion contrat d'assurance

Monsieur le Maire explique que la commune assure ses agents en ce qui concerne la maladie ordinaire, maternité, longue maladie et accident de service par le biais du CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives).

A ce jour, le CDG42 propose de constituer un contrat groupe d'assurance couvrant les obligations statutaires des personnels par mise en concurrence des assureurs.

Afin de comparer ces garanties et celles du CIGAC et de pouvoir sélectionner les plus intéressantes, Monsieur le Maire propose de charger le CDG42 de négocier ce contrat tout en ayant la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion si les conditions obtenues ne convenaient pas.

Le conseil municipal décide de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

II Ressources humaines

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Jean-François Bournez, adjoint technique embauché depuis le 1er mars 2019, qui souhaite obtenir une disponibilité de 3 mois renouvelable pour création d'entreprise.

La procédure de mise en place d'une disponibilité va être entreprise et le dossier sera envoyé à la commission administrative paritaire et à la commission de déontologie comme il se doit. Au retour des décisions de ces instances, la collectivité rendra réponse à l'agent.

III Nettoyage de la façade de l'église

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de la toiture du clocher avait été validés par le conseil municipal. Une nacelle devant permettre la réalisation de ces travaux, il peut être envisagé dans le même temps un nettoyage de la façade qui est bien encrassée.

Deux devis sont proposés à l'assemblée :

- Ets Thévenet-Thomas : 7 895 € TTC
- Ets Lévêque-Ducros : 7 188 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Thévenet-Thomas qui propose une protection supplémentaire à appliquer après traitement.

IV salle commune

Michel Durantin donne le compte-rendu de la réunion du 29 avril au cours de laquelle l'entreprise Desbenoit, entreprise attributaire du lot chauffage pour les travaux de la salle, et le fabricant du système de chauffage, étaient présents afin de régler les problèmes de la chaufferie qui perturbent le fonctionnement normal de la salle.

Au cours de cette réunion, le fabricant a expliqué que le nouveau logiciel du système a été installé pour la première fois à Chandon, et celui-ci présente un bug. Pendant que le constructeur suédois règle ce problème, il a été décidé d'installer momentanément le logiciel antérieur pour que le fonctionnement se fasse normalement.

L'installation de la salle commune est performante et permettra d'installer une gestion à distance du chauffage.

V Marché voirie

Alain Bolery fait part du lancement du marché voirie 2019 qui regroupe les travaux des communes de Saint Denis de Cabanne et de Chandon. Les entreprises ont jusqu'au 17 mai pour déposer leurs offres sur le site des marchés publics.

Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu dans la foulée.

VI Compte-rendu des réunions et commissions

- M. le Maire : conseil communautaire du 21/3/19
- Jean-Paul Charnay : réunion du SIEL du 4/2/19

VII Questions diverses

- **Location des Plants à l'Amicale laïque de Charlieu** : Monsieur le Maire explique que l'association a demandé la possibilité de louer le bâtiment des Plants pour sa section « course à pieds » 2 mardis dans le mois pour leur échauffement – Une convention de location a été établie dans laquelle il a été signalé que le bâtiment n'est loué que du 1er avril au 31 octobre, et que le montant annuel de la location se monte à 120 €.
- **Appartement de la mairie** : le locataire actuel du logement du 1er étage de la mairie du Bourg doit déménager en mai, et la personne qui reprend la location dans la foulée procédera aux réfections nécessaires en contrepartie d'une réduction sur ses deux premiers mois de loyer.
- **Présences pour les élections européennes** : Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai – Un tableau des conseillers est établi pour la gestion des présences tout au long du scrutin.
- **Cérémonie du 8 mai** : Elle aura lieu le dimanche 5 mai à 11h30 au cimetière.
- **Infos-Chandon** : Monsieur le Maire annonce l'arrivée imminente de l'Infos-Chandon qui devra être distribué dans la foulée – Les conseillers seront sollicités pour la distribution.
- **Vœu de l'AMF** : Monsieur le Maire présente le vœu proposé par l'AMF relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé – lutte contre les déserts médicaux, garantie d'un accès à des soins de qualité, prise en compte des spécificités de chaque territoire, association des acteurs concernés, implantation équitable des services de santé, un service public qui dispose de moyens humains et financiers indispensables, concertation avec les élus locaux et renforcement de l'attractivité des métiers hospitaliers -
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir auprès de l'Etat pour

faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 28 MAI 2019